

Comment mieux utiliser l'énergie des rivières

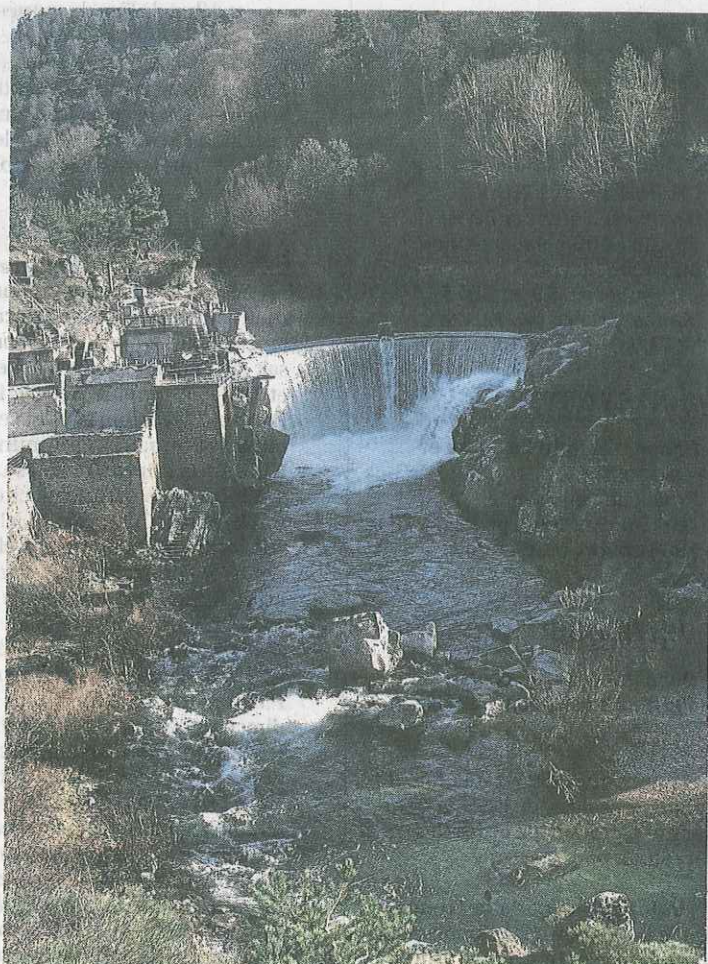
C'est l'un des beaux fruits du Grenelle à préserver», plaide Martin Arnould. L'expert eau du WWF France a signé mi-2010 avec d'autres ONG, les producteurs d'énergie et l'administration, une convention pour le développement d'une hydroélectricité durable. Une conciliation inespérée après vingt ans de conflit permanent entre protecteurs des rivières et opérateurs. L'accord prévoit de produire 3 TWh supplémentaires d'ici à 2020, en optimisant les installations existantes et en construisant de nouvelles centrales sous de fortes conditions écologiques. En dehors de quelques grandes centra-

Le blocage des rivières dégrade la qualité de l'eau, la biodiversité et le transport des sédiments.

MARTIN ARNOULD WWF FRANCE

les hydrauliques, le développement concernera surtout les petits ouvrages, promettant de 1 à 1,5 TWh. Voilà de quoi doper cette filière qui représente actuellement 1.700 mini-centrales (2 TW et 7,5 TWh par an), 10.000 emplois et 400 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Il y a quelques jours lors du forum mondial de l'eau, plusieurs professionnels dont Xavier Ursat, directeur des productions hydrauliques d'EDF, convenaient qu'il n'est plus possible d'exploiter les barrages comme avant. « La littérature scientifique montre de plus en plus solidement comment le blocage des rivières dégrade la qualité de l'eau, la biodiversité, le transport des sédiments et la morphologie des milieux. On progresse aussi sur les bonnes pratiques



A gauche, le barrage de Saint-Etienne-du-Vigan en 1996. A droite, le site en 1998, après sa démolition et la restauration de la vallée. Le rétablissement des continuités écologiques a prouvé son efficacité mais entre en contradiction avec le développement des énergies renouvelables.

de gestion » explique Martin Arnould.

La convention peine pourtant à se concrétiser. Le durcissement de la réglementation et la vigilance des associations (lire ci-contre) limitent de plus en plus le nombre de sites vierges équipables à bons coûts. Pour Alexis Delaunay, directeur de l'action territoriale à l'Onema, il est

possible d'atteindre les objectifs de la convention, essentiellement en rendant productifs une partie des 60.000 ouvrages, y compris sur les cours classés. « C'est une question d'investissements », précise-t-il. Le ministère de l'Ecologie explique qu'il faudra sélectionner les projets au cas par cas, « sur la base d'une évaluation croisée des intérêts éner-

gétiques et des enjeux écologiques », citant pour exemple le remplacement sur la Romanche de 6 barrages par un seul ouvrage.

Les producteurs, comme Anne Penalba, anticipent eux des investissements prohibitifs. Pour compliquer le débat, certaines ONG comme France Nature Environnement contestent même la conven-

tion. L'expert eau du réseau, Bernard Rousseau, réfute toujours l'argument énergétique. « La lutte contre le CO₂ est un faux argument, le petit hydro représente une énergie dérisoire et ne répond pas au besoin de la pointe électrique comme le grand hydro. » Les prochaines années promettent bien des tensions locales.

MATTHIEU QUIRET

Un marché en ébullition en France

Poweo sillonne la France. Il commencera à traiter ses premiers mégawattheures sur le marché à partir du 1^{er} avril.

Des prix astronomiques

D'autres acteurs courtisent les petits exploitants. C'est le cas de la société suisse KKB, détenue à 47 % par l'électricien EBM. En toute discrétion, elle a acheté plusieurs installations, et cumule aujourd'hui un portefeuille de l'ordre de 20 mégawatts. « La petite hydraulique était une activité de patrimoine, souligne Cédric Christmann, un dirigeant de KKB. Nous en avons fait un métier en appliquant les recettes de la grande hydraulique. »

Les exploitants de petites centrales hydroélectriques veulent continuer à vendre leur électricité à EDF au prix fort, mais certains choisissent le marché.

Elles sont plus d'un millier, souvent détenues par des familles, et représentent ensemble la production d'une centrale nucléaire. Les petites centrales hydroélectriques, que l'on trouve au fil des rivières, font l'objet de toutes les convoitises. En toile de fond : la fin du contrat d'obligation d'achat, prévue le 9 octobre, qui leur a permis pendant quinze ans de revendre leur électricité à EDF jusqu'à 110 euros par mégawattheure. Alors que les prix de l'électricité sur le marché oscillent entre 50 et

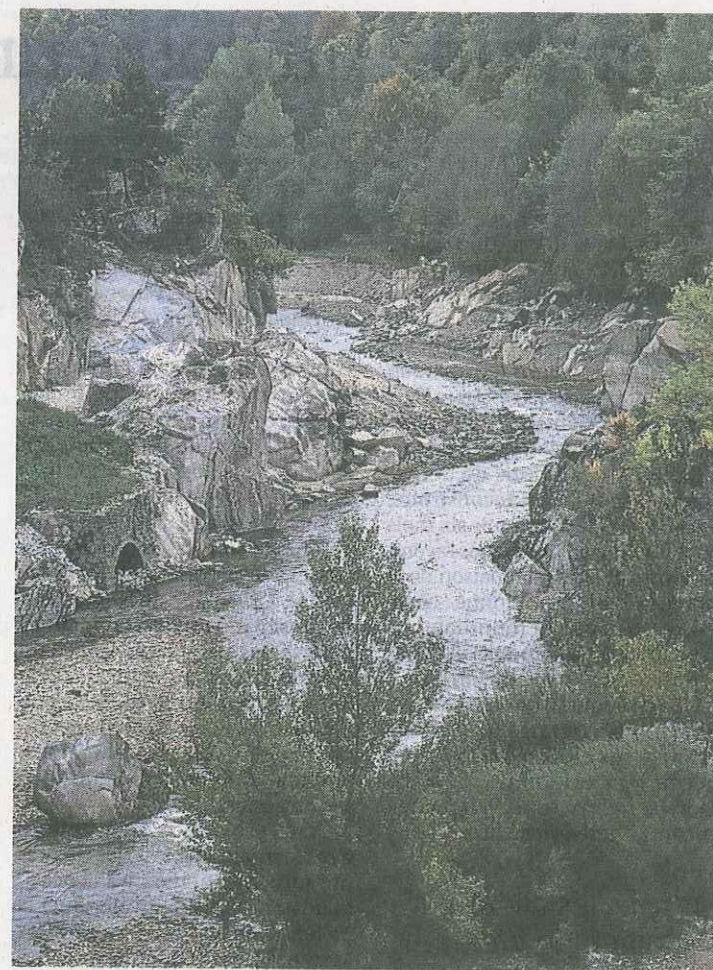
70 euros, selon les périodes, les propriétaires de ces installations hors norme tentent de prolonger leur avantage en échange d'investissements dans leurs ouvrages, liés à leur productivité, l'environnement ou la sécurité.

Revendre leur électricité

« Les principaux exploitants ne veulent pas aller sur le marché et veulent continuer à profiter des obligations d'achat, explique Clémentine Marcovici, chef du bureau production électrique à la Direction générale de l'énergie et du climat. Mais ces obligations d'achat sont très encadrées par la Commission européenne. »

Les pouvoirs publics et les syndicats professionnels espèrent aboutir

à une solution le mois prochain. Une chose est sûre, l'échéance du 9 octobre a poussé les acteurs à s'interroger. Anne Penalba, présidente du syndicat France Hydro Electricité, rappelle aussi que certains producteurs ayant déjà réalisé de lourds investissements ne pourront échapper au marché. « Comment vendre mon électricité et à qui, c'est la question qu'ils se posent tous », témoigne Philippe de Montalembert, président d'Hydronext, une société qui propose aux exploitants de revendre leur électricité sur le marché de gros. Une révolution culturelle pour ces électriciens, qui ont souvent hérité de leur outil de production. Pour les convaincre, cet ancien cadre de



LA COURSE À LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

La directive eau européenne impose à l'administration une course contre la montre pour retrouver d'ici à 2015 un bon état écologique sur 66 % des cours d'eau français. L'état des lieux fourni à Bruxelles en 2009 ne dépassait pas 45 %. Outre la baisse des rejets de polluants, le ministère de l'Ecologie mise sur le rétablissement de la continuité écologique et des eaux vives au profit des espèces migratrices comme l'anguille. Trois leviers sont actionnés.

2.000 ouvrages à effacer

L'Etat a prévu d'ici à 2015 d'arraser ou de modifier 2.000 des 60.000 obstacles variés (barrages, écluses, seuils, moulins) qui obstruent les cours d'eau français. D'après Alexis Delaunay de l'Onema, 629 ouvrages ont déjà été traités depuis 2007. « La moitié de l'objectif aux deux tiers du parcours, il faut booster le processus », prévient-il.

Plus de débit

La loi sur l'eau impose d'ici au début 2014 le relèvement des débits réservés, en clair, l'obligation pour les barrages de laisser passer un filet d'eau minimum plus important qu'avant pour préserver un étiage acceptable des cours d'eau. Les producteurs rappellent que cela entraînera un manque à produire de 2 térawattheures (TWh), imposant de produire 5 TWh de plus en 2020 pour atteindre la cible de la convention. Pour eux, de nombreux relèvements ne sont pas justifiés écologiquement et mettraient en danger la viabilité des installations.

Des rivières classées

L'Etat remet actuellement à jour le classement des cours d'eau qui concerne déjà plus de 20 % des linéaires. La liste l'empêche de créer de nouveaux ouvrages, la liste 2 impose la libre circulation des espèces. Tête de classe, le bassin Loire-Bretagne vient de finaliser son classement, mais les discussions sont plus ardues ailleurs. D'après Anne Penalba, les nouveaux classements risquent de tripler le linéaire protégé. Les discussions se tendent car les arrêtés doivent être publiés pour la fin de l'année. M. Q.

E L'intégralité de cet article sur lesechos.fr/croissance-verte

THIBAUT MADELIN AVEC M. Q.